

Communiqué de presse

Cosmétique dentaire : le blanchiment des dents

Berne, le 20 mars 2012 – Actuellement, des dents d'une blancheur éclatante témoignent d'une bonne santé et sont signe de réussite. Les fabricants de pâtes dentifrices et les studios de cosmétique dentaire fondent leur publicité sur des sourires d'une blancheur aveuglante ! Mais le rêve d'un blanc éclatant dans la bouche ne se laisse pas toujours réaliser sans risques ni effets secondaires.

Nombreuses sont les personnes qui rêvent d'avoir une dentition d'une blancheur éclatante, mais cela n'est pas toujours possible : avec l'âge, les dents deviennent plus foncées, un accident dentaire ou certaines habitudes comme le tabagisme excessif, la consommation exagérée de thé ou de café sont susceptibles de colorer les dents.

Le blanchiment dentaire (ou *bleaching* en américain) est un procédé chimique qui permet de supprimer les pigments colorant les dents naturelles. Mais le blanchiment dentaire n'est pas dépourvu de risque et c'est pourquoi il convient de l'exécuter avec le plus grand soin. La SSO recommande de faire examiner sa dentition par un médecin-dentiste avant toute opération de blanchiment.

Le blanchiment peut se faire aussi bien dans un cabinet dentaire que chez soi. La grande différence réside dans la concentration de l'agent de blanchiment. Lors d'un *Power Bleaching*, le médecin-dentiste ou l'hygiéniste dentaire commencent par enlever le tartre et les colorations de surface puis par sécher les dents. On recouvre ensuite la surface des dents d'une pâte de blanchiment très concentrée qu'on laisse agir pendant quelques minutes. Une source lumineuse de forte intensité est ensuite dirigée vers les dents en vue de potentialiser l'action du produit de blanchiment. Enfin, après un rinçage minutieux, une préparation fluorée est appliquée sur les dents. Pour obtenir le degré de blancheur désiré, il faut parfois renouveler le traitement. Il arrive que l'on observe une hypersensibilité dentaire pendant un ou deux jours.

Il existe une autre variante : le *Home Bleaching*, qui est une technique de blanchiment à effectuer chez soi, sur prescription du médecin-dentiste. On utilise ici une gouttière préparée sur mesure après prise d'empreinte des arcades dentaires. Cette gouttière, en matière synthétique, est remplie d'un produit de blanchiment moins concentré et est portée pendant plusieurs heures sur une certaine période. Si l'on désire éclaircir à nouveau les dents, le traitement à domicile peut être renouvelé par la suite.

Les pharmacies ou les drogueries proposent des *strips* à coller sur les dents tous les jours pendant trente minutes. Le blanchiment est moins efficace en raison de la faible concentration de l'agent de blanchiment. Il existe aussi des vernis dentaires pour le blanchiment que l'on applique directement au pinceau sur les dents. Mais attention : une application inadéquate risque de provoquer une irritation des gencives.

Les produits de blanchiment utilisés dans les studios de cosmétique dentaire sont également très peu concentrés. Le blanchiment doit donc être réitéré plus souvent, car il est moins durable. Dernier point et non des moindres : toutes les techniques de blanchiment sont totalement inefficaces sur les obturations dentaires, les couronnes ou les prothèses. Et sachez aussi que le blanchiment n'est pas éternel : son effet disparaît après quelques mois ou années, selon la méthode retenue.

Informations détaillées :

Felix Adank, Service de presse et d'information de la SSO – Tél. 031 310 20 80.